

# *Les bonnes feuilles*

Extraits choisis de l'ouvrage

plus efficacement. Il rentrait à peine d'une de ses tournées pastorales lorsqu'il reçut une correspondance de Brest. Chavanon, rédacteur en chef des journaux légitimistes *L'Océan* et *Le Courrier du Finistère*, lui demandait de bien vouloir accepter la succession de Louis Montjarret de Kerjégu, député royaliste de la 3<sup>e</sup> circonscription, récemment décédé<sup>1</sup>. « Votre nom, écrivait-il, a été acclamé, ce serait pour notre pays un grand honneur. Clergé et laïcs travailleraient avec enthousiasme au succès de votre candidature. La France catholique serait bienheureuse, en ce moment critique, de se voir représentée au Parlement par un évêque qui ferait revivre la mémoire de Mgr Dupanloup sans aucun mélange d'alliage libéral.<sup>2</sup> »

Delmas, rédacteur au *Courrier du Finistère*, ajoutait : « Il faut que cette élection ait une signification toute particulière, qu'elle soit à la fois une protestation contre les décrets du 29 mars et un échec à M. Gambetta qui prépare son avènement à la présidence de la République par de nouvelles élections. Vous seul, Monseigneur, pouvez à la Tribune défendre, comme il convient, les catholiques menacés dans leurs droits, leurs libertés, dans leur existence même. Le clergé de votre circonscription est ultramontain et royaliste ; il est enthousiaste de votre candidature. Tous les bas-Bretons suivront leurs pasteurs au scrutin. Votre détermination nous cause la joie la plus grande.<sup>3</sup> » Et Bousquet, que Chavanon avait chargé de rédiger un article dans *L'Océan* en faveur de Mgr Freppel, le prévenait : « Votre candidature rencontrera une opposition puissante. Il faut que vous ayez un succès, non un succès à la Pyrrhus, mais une victoire d'Austerlitz. Les conservateurs bretons seront-ils plus habiles, je veux dire : plus résolus, que leurs frères des autres départements ? *That is the question* ? Je l'espère, car il s'agit maintenant de vie ou de mort.<sup>4</sup> »

(1) En octobre 1870, Mgr Freppel aurait souhaité être élu député du Haut-Rhin pour convaincre les députés alsaciens de ne pas mettre le gouvernement devant le dilemme d'avoir à choisir entre la guerre à outrance, impossible, et la cession de l'Alsace. L'année suivante, il faillit être élu à Paris, sa priorité aurait alors été d'obtenir de cette assemblée majoritairement monarchiste le retour immédiat et sans condition du comte de Chambord.

(2) Lettre d'Hippolyte Chavanon à Mgr Charles-Émile Freppel, du 22 avril 1880 (Archives de l'université catholique d'Angers).

(3) Lettres de Jules Delmas à Mgr Charles-Émile Freppel (Archives de l'université catholique d'Angers).

(4) Lettre de Bousquet à Mgr Charles-Émile Freppel, du 16 mai 1880 (Archives de l'université catholique d'Angers).

Le 1<sup>er</sup> mai, le comité royaliste du Finistère envoya à Angers son vice-président, Dieuleveult, accompagné de Chavanon, pour recueillir de vive voix l'acceptation de l'évêque. Mgr Freppel n'hésita pas un instant : « Dans les temps difficiles que nous traversons, lorsque la Religion et la Foi sont mises en péril dans notre cher pays de France, je ne crois pas avoir le droit de me dérober au poste d'honneur où vous m'appellez. Mon nom signifie échec à MM. Ferry et Gambetta, protestation contre les décrets du 29 mars et contre les mesures législatives de persécution religieuse que l'on prépare. J'accepte d'être à l'honneur et au péril.<sup>1</sup> »

Aussitôt connue, la candidature de l'évêque d'Angers recueillit un grand succès dans le clergé comme auprès des populations catholiques. Chavanon, dans ses deux journaux, et l'abbé Favé, curé-doyen de Plouguerneau, se mirent avec vigueur en campagne. Ce dernier écrivait à Chavanon le 9 mai avec une décision bien bretonne : « Il ne faut pas songer à désertier la candidature de Mgr Freppel pour satisfaire un tas de sauteurs et d'ambitieux. La chose est trop sérieuse pour livrer la situation à un candidat qui n'a que des vues égoïstes malgré ses sentiments conservateurs. Il nous faut Mgr Freppel et pas d'autres. J'attends la visite de ces prétendants, ils sont ridicules en face d'un tel rival et je me charge de les rembarrer de la belle manière. Quand on est un homme, un Breton, un Français, un catholique, on ne vient pas mettre ainsi des bâtons dans les roues. La présence de tout autre à la Chambre que Mgr Freppel n'aurait aucune espèce de valeur et de signification.<sup>2</sup> » Devant une position si ferme, le principal opposant, de Blois, neveu du comte de Falloux, annonça « qu'il abandonnait toute prétention et travaillerait pour la candidature de Mgr Freppel »<sup>3</sup>. Cependant l'opposition des libéraux-catholiques n'en continuait pas moins à se manifester sourdement ; leurs journaux annonçaient déjà que « cette candidature n'aurait aucune chance de réussir »<sup>4</sup>.

(1) Lettre d'Hippolyte Chavanon à l'abbé Jean Favé, du 3 mai 1880 (Archives de l'évêché de Quimper, 14Z2).

(2) Lettre de l'abbé Jean Favé à Hippolyte Chavanon, du 9 mai 1880 (Archives de l'évêché d'Angers, 9E20 ; et copie aux Archives de l'évêché de Quimper, 14Z2).

(3) Lettre d'Hippolyte Chavanon à l'abbé Jean Favé, du 10 mai 1880 (Archives de l'évêché de Quimper, 14Z2).

(4) Cf. lettre de Gabriel de Chaulnes, du 12 mai 1880 (Archives de l'université catholique d'Angers).

Et le 30 mars, Mgr Czacki insistait encore auprès du secrétaire d'État : « Si le Saint Siège veut sauver au moins ce qui se pourra de l'Église de France et réparer sa propre dignité et son honneur, il ne lui reste rien d'autre à faire que d'ordonner à Mgr Freppel de retourner dans son diocèse et de plus paraître à la Chambre. Ne voulant pas lui donner personnellement un tel ordre, selon moi il faudrait en charger le cardinal de Paris. Selon mon humble avis de sous-ordre il ne faudrait cependant faire cette démarche, que si le Saint-Siège est bien décidé à ne pas revenir en arrière et à ne pas écouter ni les raisons de l'évêque lui-même ni celles de ses amis nombreux et insistants, aussi bien ceux de France que ceux de Rome. Parce qu'une concession amènerait avec elle, s'il est possible, de plus terribles conséquences, en diminuant le prestige du Saint-Siège.

« Il serait, selon moi, préférable que l'ordre de se retirer dans son diocèse lui soit donné directement au nom du Saint-Père par votre Éminence, et je ne conseille de faire appel au cardinal de Paris que dans le cas où il ne jugerait pas ce projet le meilleur, comme je le considère moi-même.

« À mon avis, la lettre, quelle qu'elle soit, c'est-à-dire adressée au cardinal Guibert ou à l'évêque lui-même devrait être brève, gentille mais sans éloges afin qu'il n'en profite pas ; sans reproches parce qu'il ne comprend pas le mal qu'il fait, et aussi pour éviter des discussions et des justifications, qui seraient dommageables. L'unique raison à y mettre, et d'une manière qui ne soit pas offensante vis-à-vis de la Chambre, serait celle-ci : qu'après une réflexion approfondie le Saint-Père ne veut pas qu'un évêque se trouve dans les circonstances actuelles à quelque poste que ce soit au Parlement.<sup>1</sup> »

Le gouvernement vint appuyer la réclamation du nonce. Le ministre des Affaires étrangères fit en effet intervenir Desprez, notre ambassadeur près le Saint-Siège.

« L'interpellation de Mgr Freppel au sujet des mesures prises vis-à-vis des bénédictins de Solesmes montre à quel degré de violence, je dirai presque d'aberration, arrive une fraction du clergé français. Il est difficile d'être plus agressif et en même temps plus maladroit que ne

(1) Lettre de Mgr Vladimir Czacki au cardinal Lorenzo Nina, secrétaire d'État, du 30 mars 1882 (Archives secrètes du Vatican, Francia, anno 1881-1882, pos. 732-732, fasc. 375, folio 88, traduit de l'italien par nos soins).

l'a été le prélat-député. Ces clients eux-mêmes l'avaient bien senti, je sais de source certaine qu'ils l'avaient supplié de renoncer à son interpellation. Mais rien ne pouvait détourner Mgr Freppel de faire un scandale de tribune et d'invectiver le gouvernement.

« Exposez ces faits au cardinal secrétaire d'État. Montrez-lui dans quelle voie funeste on s'engage et combien on rend stériles à l'avance les intentions conciliantes du gouvernement. Si la cour de Rome était bien inspirée, selon moi, elle n'hésiterait pas à frapper d'un désaveu public ceux qui compromettent si gravement ses intérêts.<sup>1</sup> »

D'après un rapport que nous avons retrouvé aux archives de la préfecture de police de Paris, il semble que finalement Rome se contenta d'envoyer à l'évêque d'Angers « un exprès de la nonciature l'engageant à modérer son zèle royaliste sous peine de mécontenter le Saint-Père »<sup>2</sup>.

Et pourtant l'Église de France avait bien besoin d'un tel défenseur dans cette Assemblée. Au moment même où le nonce écrivait ainsi à Rome, se préparait à Paris l'une des lois des plus graves et des plus destructrices pour la foi des enfants. En effet, une loi sur la laïcité des programmes dans les écoles primaires venait d'être votée au Sénat et devait être appliquée dans l'année même. Malheureusement sur ce point encore Rome allait briser la résistance des catholiques de France.

Mgr Freppel aurait souhaité une action commune de tous les évêques de France contre la laïcité, à l'exemple de celle menée les années précédentes par l'épiscopat belge<sup>3</sup>, à l'instigation de son ami, Mgr de Montpellier, évêque de Liège.

C'est dans cet esprit que Mgr Freppel porta à Mgr Guibert une protestation signée par les huit évêques protecteurs de son Université catholique. Son intention était d'obtenir que l'archevêque de Paris demande à tous les évêques de France de s'y unir. Mais celui-ci, conseillé par le nonce, refusa de crainte « que nos législateurs exaspérés par un tel acte ne se livrent à un coup de tête »<sup>4</sup> en supprimant le Concordat ou en imposant la séparation de l'Église et de l'État.

(1) Lettre du ministre à l'ambassadeur Félix, Hippolyte Desprez, du 2 avril 1882 (Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance politique, Rome 1072).

(2) Rapport du 14 avril 1882 (Archives de la préfecture de police de Paris, B/a1086).

(3) Cf. *supra*, p. 53.

(4) Jacques Gadille, *La pensée et l'action politique des évêques français*, 1967, t. II, p. 202.

celles dont aucun pays ne peut se départir sans préparer sa ruine. Par ses enseignements mûris dans les méditations de l'exil, il a tracé des sillons à jamais lumineux dans le champ de la politique. Il faudra bien y jeter les semences de l'avenir ou bien se condamner soi-même à la stérilité.

« Immense est le service que ce Roi découronné aura rendu à toutes les souverainetés légitimes de ce monde en affirmant leur droit dans le sien, malgré tous les préjugés et toutes les contradictions, et en fixant le point précis au-delà duquel l'autorité fait place à l'anarchie.

« Et cependant là n'est pas la seule, nous oserions presque dire là n'est pas la principale cause de l'émotion si vive qu'a produite dans le monde chrétien la mort de Monsieur le comte de Chambord. Le droit monarchique, c'est une grande chose assurément, et l'auguste défunt en était plus pénétré que personne : en dehors de ce droit, il ne voyait pour la France qu'instabilité et confusion. Mais au-dessus de la question monarchique, sa haute intelligence éclairée par la foi chrétienne en voyait une autre plus actuelle encore et plus vitale : la question religieuse.

« Ce qui distinguait Henri V parmi tous les souverains de ce temps, c'est que nul d'entre eux n'avait porté un œil aussi clairvoyant dans les conditions d'une lutte qui domine à l'heure présente le mouvement de l'histoire. Sans régner, et bien que relégué dans un manoir de l'archiduché d'Autriche, il était aux yeux du monde civilisé le représentant le plus élevé de la royauté chrétienne. Voilà pourquoi même en dehors de notre pays, tous les catholiques, à quelque nation qu'ils appartiennent, portent le deuil du Roi de France.

« En France, la République est devenue la forme politique de l'athéisme : État sans Dieu, famille sans Dieu, écoles sans Dieu, Dieu exclu de toutes les manifestations de la vie sociale, telle est la propre formule du régime inauguré depuis l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République. Il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir que, parmi nous, la question religieuse est au premier plan, qu'elle prime tout, qu'elle est pour le pays une question de vie ou de mort.

« Voilà ce que Monsieur le comte de Chambord comprenait à merveille. Certes, il attachait, avec infiniment de raison, une haute importance au principe d'hérédité et à la forme monarchique, lorsqu'il

s'agit d'un grand pays tel que le nôtre ; comme nous il ne pensait pas que la République pût jamais convenir au tempérament et aux intérêts de la France. Ce n'est pas seulement dans le fait matériel de l'hérédité, dans l'application pure et simple d'un droit successoral qu'il plaçait le salut du pays. Ce qu'il voulait restaurer en France, c'est la royauté chrétienne, royauté large, ouverte au progrès, en harmonie avec les besoins de l'époque, sauvegardant les droits et les intérêts de tous, mais ne consentant jamais à se faire l'instrument docile d'une majorité parlementaire qui aurait prétendu lui imposer des lois contraires à l'Évangile et aux droits de l'Église. C'est ainsi qu'il entendait le rôle de la royauté, rôle seul efficace pour assurer la force et la grandeur d'un pays.

« Il suffit en effet, de voir ce qui se passe en Belgique pour être convaincu que le rôle de la royauté autrement compris n'offre aux catholiques aucune garantie sérieuse. Ce pays voisin du nôtre possède la forme monarchique avec le principe d'hérédité, et il a de plus cette rare bonne fortune que rien de tout cela n'est contesté par aucun parti. Et cependant il n'est guère de nations où le pouvoir public inflige au christianisme des blessures plus cruelles. Eh bien ! nous le disons hautement et sans détour, entendre de la sorte et réduire à d'aussi minces proportions la royauté, ne nous apparaît pas comme un principe de salut : à de pareilles besognes M. Grévy suffit amplement.

« Cette monarchie parlementaire, où le roi règne sans gouverner et où sa fonction se réduit à confirmer les votes d'une majorité quelconque, M. le comte de Chambord n'en voulait à aucun prix, persuadé qu'un pareil régime est aussi profitable au mal qu'impuissant pour le bien. Participation du pays au vote de l'impôt, à la confection des lois et au contrôle des affaires publiques, par l'organe de représentants librement élus, il acceptait tout cela et de grand cœur ; et même nous avons entendu maintes fois traiter ses idées de trop libérales par ceux qui semblaient le plus redouter son avènement. Mais quant à réduire le pouvoir royal à se faire l'esclave d'une majorité parlementaire pour sanctionner, au mépris de la conscience, les lois les plus contraires aux intérêts de la religion, le chef de la Maison de Bourbon s'y refusait absolument, parce qu'il voyait, dans ces conditions faites à un pouvoir enchaîné d'avance, la négation de la royauté française.

« Ces principes sont et restent les nôtres. Autant nous estimons que la monarchie représentative, appuyée sur le respect de la Loi de Dieu

« C'est parce que ces deux idées de justice et de dévouement dominant la solution apportée par M. le comte de Mun, qu'elle m'apparaît comme la meilleure. Cependant, même dans le régime corporatif tel que le propose M. de Mun, nous n'avons pas la solution complète. Ce régime corporatif suppose le sentiment de l'union et de la concorde entre les ouvriers et les patrons, ce qu'il est impossible d'introduire dans un texte législatif.

« Quelle est donc cette puissance d'un autre ordre, celle sans laquelle vous ne pouvez rien, l'auxiliaire indispensable de toutes les autres solutions ? C'est la religion.

« Oui, la religion ! Saint Vincent de Paul, seul, a fait plus pour la solution des questions ouvrières en son temps que tous les écrivains du siècle de Louis XIV. À l'heure présente, en Italie, un religieux, dom Bosco réussit mieux à préparer la solution de la question ouvrière que tous les orateurs du parlement italien. Voilà la vérité ; cela est incontestable ! »

Puis, se tournant vers Clemenceau, Mgr Freppel ajouta : « J'approuve que dans votre discours vous ayez mis en avant le principe de la justice ; dans l'ordre économique la charité ne vient qu'en seconde ligne, le dévouement est le complément de la justice. »

CLEMENCEAU : « La justice doit remplacer la charité ! »

MGR FREPPEL : « Monsieur Clemenceau, vous qui êtes médecin, voulez-vous me permettre une comparaison médicale ? Il y a dans nos articulations une substance moelleuse qui adoucit les frottements et permet aux os de s'emboîter facilement les uns dans les autres, assurant ainsi à tous nos organes leur jeu souple et régulier : c'est ce qu'on appelle la synovie.

« Eh bien ! l'office qui revient à la synovie dans le corps humain, la charité le remplit dans le corps social. Elle ne peut jamais être remplacée. C'est la charité qui amortit les chocs, calme les ressentiments, étouffe les haines, complète la justice et rétablit autant qu'il est en elle l'équilibre rompu par l'inégalité des conditions.

« Et maintenant quand je vois qu'au lieu d'appeler à votre aide ce puissant auxiliaire pour la solution des questions économiques, vous mettez à l'index de vos écoles l'Évangile, ce code sublime de la justice, du dévouement et de l'abnégation ; quand je vois que vous bannissez



la religion de l'école, de l'hospice, de l'hôpital, de tous les asiles de la souffrance et de la misère, de partout, je me demande si vous êtes bien dans le chemin qui conduit à la solution de la question ouvrière.

« De cet ouvrier formé dans vos écoles désormais sans religion, l'athéisme fera un mécontent, un révolté contre l'ordre social. Un homme qui, n'ayant plus d'espérance dans une vie meilleure, concentrera dans cette vie ses désirs, ses jouissances, et qui par conséquent dans tout homme plus heureux, plus fortuné que lui, verra un ennemi. Voilà l'ouvrier que vous nous préparez, l'ouvrier de l'avenir, l'ouvrier de la guerre sociale. Au lieu de résoudre la question sociale, vous lui tournez le dos.

« Tout à l'heure, j'entendais M. Germain nous dire : "Nous ne voulons aller ni en avant ni en arrière." Notre formule à nous est tout autre. Nous voulons au contraire aller de l'avant, c'est-à-dire emprunter au passé ce qu'il a de meilleur pour en faire profiter l'avenir. Nous avons la prétention d'être aussi bien que vous de notre temps et de notre pays. Comme vous, nous voulons la paix sociale, l'union et la concorde entre les différentes classes de la société. Nous voulons l'autorité en haut, la soumission et la déférence en bas, le contentement et la modération partout.

« Le vice capital de la Révolution française a été de faire table rase de tout le passé, d'avoir ainsi détruit les corporations, ces grandes institutions du passé, sans rien mettre à la place. Cette organisation du travail, qui avait été le fruit du temps, de l'expérience et de la raison, qui avait tant contribué au bon renom et à la gloire de l'industrie française, en donnant au pays de si longs siècles de paix et de prospérité, il aurait fallu la rajeunir, la réformer, l'améliorer pour la mettre en harmonie avec les besoins et les conditions de l'industrie moderne, mais ce qu'il fallait éviter avant tout, c'était de détruire sans rien édifier. »

Et comme Maurice Rouvier se récriait de « n'avoir rien à reprocher aux hommes de 1791 », Mgr Freppel, allant à l'essentiel, reprit : « Votre loi sur les syndicats professionnels est un commencement de retour au régime corporatif avec une différence toutefois, c'est que le régime corporatif tel que nous le concevons, serait un instrument de paix entre les ouvriers et les patrons ; tandis que la loi sur les syndicats professionnels que vous nous préparez sera une machine de guerre pour les uns contre les autres.

Dans son mandement de Carême, Mgr Freppel jugea nécessaire de dénoncer la franc-maçonnerie comme l'antre d'où sortaient en France toutes les armes forgées contre l'Église et l'ordre social. Il était bien placé pour montrer comment le gouvernement et les Chambres se bornaient à incorporer dans la législation française les oukases de cette secte tyrannique qui « n'a d'autre but que la destruction de l'Église catholique ».

Courageusement et avec une érudition impressionnante, il attaqua cette « société occulte », dernière forme de l'antichristianisme développée dans le cours des siècles depuis les Gnostiques, les Manichéens, les Cathares et les « Chevaliers dégénérés du Temple » jusqu'aux protestants et prétendus philosophes du dix-huitième siècle, pour s'épanouir dans la Révolution française.

Allant bien au-delà de l'encyclique de Léon XIII, Mgr Freppel dénonçait le fondement même de la doctrine de la franc-maçonnerie : son naturalisme. « C'est, disait-il, l'opposé de l'*Instaurare omnia in Christo, restaurer toutes choses dans le Christ*, qui est tout le travail de l'Église. Car la neutralité vis-à-vis de Dieu, c'est une incrédulité sans franchise, c'est l'hypocrisie de l'athéisme avec sa conséquence nécessaire : les Droits de l'Homme substitués aux Droits de Dieu, le culte de l'Humanité remplaçant tout autre culte. »

C'est que pour l'évêque d'Angers la séparation de l'Église et de l'État est la pire des situations, un véritable blasphème, une apostasie officielle de la nation tout entière à laquelle l'Église ne peut se résigner, encore moins s'en rendre complice. « Dans l'ordre social fondé sur les principes de l'Évangile, la puissance ecclésiastique et la puissance civile, quoique distinctes par leur nature et par leur objet, doivent concourir à la même fin dernière, qui est le développement du Règne de Dieu sur la terre comme la préparation du Règne de Dieu dans le Ciel. »

Mgr Freppel exhortait ensuite son auditoire, surtout dans sa partie la plus jeune, la plus influençable, à ne pas « se rendre esclave d'une secte qui ne perd jamais de vue ses victimes » ; pour conclure par ces paroles pleines d'espérance surnaturelle :

« Sans doute, nous aurons à gémir sur un grand nombre d'âmes égarées par l'action pernicieuse des sociétés secrètes ; nous assisterons avec une poignante tristesse à la décadence des États qui auront répudié les doctrines protectrices de tout droit et de toute autorité. Mais

l'Église n'en continuera pas moins à remplir sa mission d'enseignement et de salut à travers les âges, au milieu des attaques du présent comme devant les menaces de l'avenir, elle est en droit de répéter avec confiance le mot divin dont le passé n'a été jusqu'ici qu'une éclatante confirmation : *Ils ne prévaudront pas.*<sup>1</sup> »

Cette lettre pastorale fut particulièrement remarquée aussi bien à Paris qu'à Rome. C'est que Mgr Freppel venait d'enfreindre l'interdiction donnée par le Pape de rappeler les condamnations de la franc-maçonnerie avant les élections<sup>2</sup>.

À ce devoir, déjà relativement difficile, d'avoir à dénoncer publiquement les coups portés à l'Église par un gouvernement aux ordres de la franc-maçonnerie s'ajouta celui, plus pénible et plus douloureux encore, de faire remontrance à certains de ses confrères dans l'épiscopat. Ainsi reprocha-t-il à Mgr Larue, le nouvel évêque de Langres, « de s'être laissé entraîner [dans la rédaction de sa première lettre pastorale] par certaines idées du jour, se résumant dans une tolérance excessive et une indifférence exagérée en matière politique ».

« *Représentant du bon Pasteur nous serons tout à tous, sans distinction de camp et de drapeau, de nom et de croyance* », avait écrit l'évêque de Langres.

« Ce mot de *croyance* est de trop, Monseigneur, commenta Mgr Freppel. Évêque catholique, vous n'avez pas le droit de confondre dans une seule et même catégorie et de ranger sur un pied d'égalité parfaite ceux qui croient à la divinité de Jésus-Christ et ceux qui la combattent. Vous êtes uni aux uns par les liens de la foi, vous êtes séparé des autres par l'incrédulité ou par l'apostasie ; et par conséquent, vous ne pouvez pas dire, sans user d'une équivoque dangereuse, que vous serez tout à tous *sans distinction de croyance*. Par cette tolérance excessive, par ce faux libéralisme qui vous porterait à ne plus distinguer dans la pratique entre juifs et chrétiens, entre catholiques et protestants, vous favoriseriez l'opinion de ceux qui pensent que toutes les croyances se valent.

« *Vous tendrez, ajoutez-vous, une main amie et fraternelle à tous vos diocésains, à quelque opinion, à quelque parti politique qu'ils appartiennent.*

(1) Mgr Charles-Émile Freppel, *Œuvres pastorales et oratoires*, 1896, t. IX, p. 171-229.

(2) Cf. *supra*, notre chapitre 4, p. 250 et p. 295.